

Formulaire - Subvention

Veillez noter que seules les personnes invitées à remplir une demande de subvention de preuve de concept à la suite de la présélection de leur lettre d'intention peuvent soumettre une proposition au concours 2023-2024 du PRSA.

Chercheur principal

Nom _____

Prénom _____

Titre

- Dr
- Mlle
- M.
- Mme
-

Adresse (chercheur principal)

Courriel _____

Titre du projet - subvention

Catégorie de subvention

Veillez choisir le type de subvention et ensuite la durée du soutien requis. La subvention aux nouveaux chercheurs est de 200 000 \$ pour une période maximale de quatre ans. La subvention pour la preuve de concept est de 100 000 \$ pour une période maximale de trois ans.

- Subvention aux nouveau chercheurs (max. 4 ans)
- Subvention pour la preuve de concept (max. 3 ans)

Catégorie de projet

Veillez sélectionner le domaine de recherche qui correspond le mieux à votre proposition de projet.

- Biomédical & Découverte
- Qualité de Vie & Soins

Durée du financement

La subvention aux nouveau chercheurs est pour une période maximale de quatre ans, et la subvention pour la preuve de concept est pour une période maximale de trois ans

- 1 ans
- 2 ans
- 3 ans
- 4 ans

Établissement(s) d'accueil

Veillez indiquer le nom de l'université et, le cas échéant, de l'emplacement où la recherche se poursuivra. Veillez suivre l'exemple suivant : - Université : Université de Montréal; Faculté et département : faculté de médecine, département de psychiatrie; Établissement de recherche (1): Centre de recherche de l'Hôpital Douglas; Établissement de recherche (2): Institut national de la recherche scientifique

Province/Territoire


- Alberta
- Colombie-Britannique
- Manitoba
- Nouveau Brunswick
- Newfoundland and Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Nouvelle Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Île du Prince-Edouard
- Québec
- Saskatchewan
- Yukon

Université

Faculté et département

Établissement de recherche (1)

Établissement de recherche (2)

 Directeur des finances

Il s'agit de la personne, dans votre établissement, qui administre les sommes versées aux subventions.

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Province/Territoire

- Alberta
- Colombie-Britannique
- Manitoba
- Nouveau Brunswick
- Newfoundland and Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Nouvelle Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Île du Prince-Edouard
- Québec
- Saskatchewan
- Yukon

Code Postale

Courriel


Téléphone


Télécopie


 Engagement des personnes ayant une expérience vécue

La Société Alzheimer du Canada encourage fortement la participation des personnes ayant une expérience vécue (personnes atteintes de démence et/ou leurs aidants) à la recherche. Veuillez expliquer comment vous envisagez d'impliquer des personnes ayant une expérience vécue dans votre recherche, à quel niveau (par exemple, en tant que collaborateurs, dans la conception, en tant que participants à l'étude, etc.) et l'importance de cette implication pour votre projet. Si vous ne prévoyez pas d'inclure des personnes ayant une expérience vécue dans votre recherche, veuillez justifier cette décision et expliquer pourquoi cela n'est pas faisable (100-300 mots). Veuillez visiter la section « Pages » de la plateforme SurveyMonkey Apply du PRSA pour accéder à une fiche d'information sur l'importance d'inclure les personnes touchées par un trouble neurocognitif dans la recherche et des exemples

de façons de les inclure.

 Date de mise en œuvre du projet proposé (1 juillet, 1 août, 1 septembre, ou 1 octobre)

 Si le chercheur principal est présentement financé par le PRSA, veuillez indiquer ci-dessous à quel moment ce financement prendra fin.

 Common Alzheimer's Disease Research Ontology (CADRO)

Consultez la page [CADRO](#) pour obtenir la liste de codes.


Catégorie _____
Sujet _____
Thème _____


 COVID-19


Veuillez décrire comment votre projet proposé tiendra compte des restrictions actuelles liées à la COVID-19.


SEULEMENT POUR LA SUBVENTION DE PREUVE DE CONCEPT


Les candidats qui présentent une demande pour la subvention de preuve de concept doivent démontrer comment leur proposition répond aux critères de la subvention indiqués ci-dessous. ***RAPPEL** : Même si votre lettre d'intention a été présélectionnée, votre proposition doit respecter ces critères pour que vous puissiez participer au concours.


 Seulement pour la subvention de preuve de concept - En quoi le projet proposé est-il une preuve de concept? (125 mots maximum)

 Seulement pour la subvention de preuve de concept - Quelle ambitieuse nouvelle direction le projet proposé permettra-t-il de prendre? En quoi diffère-t-il des études précédentes? (125 mots maximum)


 Seulement pour la subvention de preuve de concept - Quels sont les risques et les avantages potentiels du projet proposé? (125 mots maximum)

 Seulement pour la subvention de preuve de concept - Quels sont les résultats attendus et les répercussions possibles du projet? Est-il faisable? (125 mots maximum)


 Seulement pour la subvention de preuve de concept - Comment avez-vous tenu compte des commentaires des évaluateurs au sujet de votre lettre d'intention? (200 mots maximum)

 Résumé scientifique du projet de recherche (**Nouveau chercheur et preuve de concept**)

Veillez présenter ici un résumé du ou des objectifs, de la raison d'être, des hypothèses, du plan et de l'importance de cette recherche. Ce résumé doit expliquer clairement la pertinence du projet proposé pour l'Alzheimer et les maladies apparentées. Maximum : 500 mots.

 Réponse aux évaluations antérieures (**Nouveau chercheur et preuve de concept**)

Si une version de la présente demande a déjà été soumise au Programme de recherche de la Société Alzheimer, mais n'a pas été retenue, le demandeur doit répondre dans l'espace ci-dessous aux commentaires des examinateurs précédents. La réponse doit se suffire à elle-même, sans avoir recours à un autre document, ni aux demandes précédentes. Max: 750 mots.

 Combien de co-chercheurs avez-vous?

Une demande de subvention pour nouveau chercheur ne peut pas inclure de codemandeurs.

Tous les co-chercheurs doivent satisfaire aux mêmes critères d'admissibilité que le chercheur principal.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10


 Co-chercheur 1

Dans cette section, inclure les détails de ton Co-chercheur (pour les subventions de recherche).


Nom _____

Université _____


Faculté et département _____
Établissement de recherche (1) _____
Établissement de recherche (2) _____
Courriel _____

 Co-chercheur 2


Nom _____
Université _____
Faculté et département _____
Établissement de recherche (1) _____
Établissement de recherche (2) _____
Courriel _____

 Co-chercheur 3


Nom _____
Université _____
Faculté et département _____
Établissement de recherche (1) _____
Établissement de recherche (2) _____
Courriel _____

 Co-chercheur 4

Nom _____
Université _____
Faculté et département _____
Établissement de recherche (1) _____
Établissement de recherche (2) _____
Courriel _____

 Co-chercheur 5

Nom _____
Université _____
Faculté et département _____
Établissement de recherche (1) _____
Établissement de recherche (2) _____
Courriel _____

 Co-chercheur 6

Nom _____
Université _____
Faculté et département _____

Établissement de recherche (1)

Établissement de recherche (2)

Courriel

 Co-chercheur 7

Nom

Université

Faculté et département

Établissement de recherche (1)

Établissement de recherche (2)

Courriel

 Co-chercheur 8

Nom

Université

Faculté et département

Établissement de recherche (1)

Établissement de recherche (2)

Courriel

 Co-chercheur 9

Nom

Université

Faculté et département

Établissement de recherche (1)

Établissement de recherche (2)

Courriel

 Co-chercheur 10

Nom

Université

Faculté et département


Établissement de recherche (1)

Établissement de recherche (2)

Courriel

 Collaborateurs

Veuillez dresser la liste des collaborateurs (les co-demandeurs ne comptent pas à titre de collaborateurs). Notez leur noms, rôle/titre et l'organisation/institution affilié. (Les collaborateurs sont encouragés de fournir une déclaration écrite qui confirme leur engagement à la collaboration du projet. Les déclarations peuvent être télécharger par le demandeur dedans la section 'Téléchargement des annexes' à la page 4.)

 **Résumé du budget**

Le montant maximum des subventions du PRSA est de **100 000\$ au total pour** un maximum de 3 ans (Subventions de preuve de concept,) et **200 000\$ au total** pour un maximum de 4 ans (subventions pour les nouveaux chercheurs). Veuillez résumer le budget ci-dessous, en catégorisant les dépenses selon les postes suivants:- Personnel: Indiquez les salaires et les avantages proposés pour chaque personne bénéficiant de la subvention. Les taux de rémunération doivent s'aligner sur les échelles salariales de l'établissement d'accueil. Les chercheurs principaux et les co-chercheurs ne peuvent recevoir de rémunération à partir des fonds versés par le PRSA.- Équipement: Les ordinateurs de toutes sortes, programmes, imprimantes et autres périphériques, téléphones et frais téléphoniques ne sont pas des dépenses acceptées, pas plus que les frais de réparation de l'équipement ou les services d'experts-conseils.- Animaux de laboratoire- Matériaux et fournitures- Déplacements (maximum: 2 500\$)- publications en accès libre (maximum: 2 500\$)- Autre

Catégorie	Année 1
<ul style="list-style-type: none">• Personnel• Équipement• Animaux de laboratoire• Matériaux et fournitures• Déplacements• publications en accès libre• les outils de disséminations des connaissances	<hr/>
<ul style="list-style-type: none">• Personnel• Équipement• Animaux de laboratoire• Matériaux et fournitures• Déplacements• publications en accès libre• les outils de disséminations des connaissances	<hr/>
<ul style="list-style-type: none">• Personnel• Équipement• Animaux de laboratoire• Matériaux et fournitures• Déplacements• publications en accès libre• les outils de disséminations des connaissances	<hr/>
<ul style="list-style-type: none">• Personnel• Équipement• Animaux de laboratoire• Matériaux et fournitures• Déplacements• publications en accès libre• les outils de disséminations des connaissances	<hr/>

- Personnel
- Équipement
- Animaux de laboratoire
- Matériaux et fournitures
- Déplacements
- publications en accès libre
- les outils de disséminations des connaissances

- Personnel
- Équipement
- Animaux de laboratoire
- Matériaux et fournitures
- Déplacements
- publications en accès libre
- les outils de disséminations des connaissances

- Personnel
- Équipement
- Animaux de laboratoire
- Matériaux et fournitures
- Déplacements
- publications en accès libre
- les outils de disséminations des connaissances

- Personnel
- Équipement
- Animaux de laboratoire
- Matériaux et fournitures
- Déplacements
- publications en accès libre
- les outils de disséminations des connaissances

- Personnel
- Équipement
- Animaux de laboratoire
- Matériaux et fournitures
- Déplacements
- publications en accès libre
- les outils de disséminations des connaissances

- Personnel
- Équipement
- Animaux de laboratoire
- Matériaux et fournitures
- Déplacements
- publications en accès libre
- les outils de disséminations des connaissances

Année 2

Année 3

Année 4

Justification du budget

Veillez décrire brièvement le rôle des membres du personnel de recherche, justifier les exigences qui ont été fixées en ce qui a trait aux compétences recherchées et aux salaires demandés, donner les détails sur l'équipement, les animaux de laboratoire, les matériaux et fournitures utilisés et autres dépenses, et fournir la justification des déplacements, y compris le motif du ou des voyages, la ou les destinations et les personnes qui voyageront. Note : Conformément à la politique de la Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé, le PRSA ne finance pas les coûts indirects (c.-à-d. les coûts associés à l'administration de la subvention ou à l'entretien du laboratoire – chauffage, éclairage, etc.)

1) Recherche animale:

En ce qui concerne les expérimentations animales, les applications de laboratoire doivent se dérouler selon les principes directeurs du Conseil canadien de protection des animaux.

- Déclaration jointe
- Déclaration à suivre
- Sans objet

2) Recherche humaine:

Dans le cas de la recherche humaine, la recherche doit être faite d'une manière qui soit conforme aux lignes directrices de l'Énoncé de politique des trois Conseils intitulé. Éthique de la recherche avec des êtres humains.

Il arrive que les projets qui contiennent des discussions, parfois sur enregistrement audio ou vidéo, avec des patients, des soignants, des membres de la famille et des professionnels de la santé associés, traitent de questions privées ou confidentielles. Le cas échéant, le requérant ou la requérante doit fournir une garantie écrite comme quoi les personnes concernées par cette information ont consenti à sa divulgation (voir les directives concernant la demande).

- Déclaration jointe
- Déclaration à suivre
- Sans objet

3) Risques biologiques et chimiques

Lorsque la recherche comporte des risques biologiques et chimiques, les procédures doivent respecter les normes énoncées par les Instituts de recherche en santé du Canada dans la publication intitulé. Directives concernant la manipulation de molécules d'ADN produites par recombinaison et des cellules et virus animaux.

- Déclaration jointe
- Déclaration à suivre
- Sans objet